

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale – Rue du Docteur Grimaud à Lezoux, après convocations légales en date du 03 décembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

A été désigné en tant que secrétaire de séance Madame Séverine VIAL.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Bruno BOSLOUP
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Bernadette RIOS (à M. Bruno BOSLOUP)
Mme Nicole BOUCHERAT (à M. Jean-Louis DERBIAS)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 32 / Représentés : 3 Votants : 35

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) : **Néant**

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : COMMUNICATION - MARCHÉ 2021/2022 – CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHÉ

COMMUNICATION

MARCHÉ 2021/2022 – CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHÉ

- VU la CAO en date du 07 décembre 2020,

Madame la Présidente explique qu'une consultation relative à la création et à la gestion d'outils de communication pour la communauté de communes Entre Dore et Allier, d'une durée d'un an, reconductible tacitement une fois, a été menée.

Il s'agit de missions relatives à la conception, fabrication et fabrication de supports (affiches, plaquettes, sacs cabas...), prestations de rédaction, relations presse, maintenance et développement de sites internet, création de vidéos, gestion de réseaux sociaux, développement de newsletters, conseils en communication.

Ce marché suit les dispositions du code des marchés publics relatives aux marchés en procédure adaptée (L2123 -1), reconductibles et à bons de commande (accords-cadres) (L2162 - 1 à 6).

Suite à la consultation lancée sur la plateforme de dématérialisation « marchés online », le 23 octobre dernier, trois entreprises ont répondu à la consultation. Parmi celles-ci, deux ont présenté une offre incomplète.

Après examen des offres, en commission d'appel d'offres du 07 décembre, il est proposé de retenir pour le marché à bon de commande n°04-2020 « réalisation et gestion d'outils de communication pour la Communauté de communes Entre Dore et Allier – années 2021 et 2022 » l'offre du prestataire suivant : « agence QUI PLUS EST », offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation (40% prix, 30 % méthodologie proposée pour la mission, 30% moyens mis en œuvre).

Le seuil minimum du montant du marché défini par la communauté de communes Entre Dore et Allier est de 50 000€ HT sur deux ans. Le seuil maximum s'élève quant à lui à 190 000€ HT pour toute la durée du marché.

Par conséquent, Madame La Présidente propose au conseil communautaire de :

- retenir l'agence QUI PLUS EST pour la mission « réalisation et gestion d'outils de communication pour la communauté de communes Entre Dore et Allier – années 2021 et 2022 »
- désigner l'agence QUI PLUS EST titulaire de la mission « réalisation et gestion d'outils de communication pour la communauté de communes Entre Dore et Allier – années 2021 et 2022 » pour un montant minimum de 50 000€ HT soit 60 000 € TTC et de 190 000€ maximum , soit 228 000 TTC.
- autoriser Madame La Présidente à signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire, inscrire le montant correspondant au Budget Principal 2021 de la communauté de communes et engager toutes les démarches permettant le bon déroulement de cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE d'attribuer le marché communication 2021/2022 de la CCEDA à l'agence QUI PLUS EST, à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 15 décembre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.